

L'Ouvillois

JOURNAL DE HOUILLES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2005 DISTRIBUE AVEC L'OUVILLOIS N°89

I- Approbation du procès-verbal des séances du 10 et du 22 décembre 2004

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2004 est adopté par 27 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles).

Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2004 est adopté par 27 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles).

III - Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

Monsieur le Maire annonce le retrait du point III.2

ENSEIGNEMENT-AFFAIRES SCOLAIRES

1 - Services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves. Avenant n°1 au contrat avec la société Autocars Bouchard

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat passé en date du 12 décembre 2003 par la délibération n° 03/436 avec la SARL Autocars Bouchard 101 rue Parmentier 78800 Houilles en vue de l'exécution de services spéciaux de transports routiers réservés aux élèves pour l'année 2004/2005.

DOMAINE

2 - Avenant à la convention avec l'Office Nationale des Forêts relatif à la concession de terrain domanial à usage de centre de vacances à St Hilaire de Riez (Vendée)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant, pour une reconduction d'un an jusqu'au 31 décembre 2005, du bail accordant à la Ville la concession d'un terrain domanial à usage de Centre de Vacances et de Loisirs à St Hilaire de Riez en Vendée.

PATRIMOINE

3 - Demandes d'autorisations d'urbanisme - Démolition d'un pavillon situé 5 bis rue Séverine

Après intervention de Monsieur Goze, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la Commune, à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme pour la démolition d'un pavillon situé 5 bis rue Séverine.

ADMINISTRATION GENERALE

4 - Aide aux victimes du TSUNAMI en Asie du Sud-Est : versement d'une subvention exceptionnelle de 7 500 € à la Fondation de France

Après intervention de Messieurs Duclos, Boivin et Bardin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la Commune, de verser une subvention de 7 500 € à la Fondation de France, 40 avenue Hoche à 75008 Paris, afin de venir en aide aux populations d'Asie sinistrées.

5 - Aide aux victimes du TSUNAMI en Asie du Sud-Est : versement d'une subvention exceptionnelle de 7 500 € à l'UNICEF

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la Commune, de verser une subvention de 7 500 € à l'UNICEF, 3 rue Duguet-Trouin à 75006 Paris, afin de venir en aide aux populations d'Asie sinistrées.

6 - Communauté de Communes de la Boucle de la Seine : Election des membres titulaires et suppléants

Après intervention de Messieurs Boivin et Duclos, le Conseil Municipal décide de désigner à bulletin secret les membres qui vont représenter la Commune au sein de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine :

Sont candidats :

Pour : ID Commune

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Alexandre Joly, Maire M. Luc Wehrey M. Christian Le Chaponnier M. Michel Mossant	Mme Sylvie Aid Mme Nicole Adato

Agir Pour Houilles (APH)

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Claude Boivin	M. Eric Bardin

En Avant Pour Houilles (EAPH)

Délégué titulaire
M. Bernard Duclos

Ont obtenu :

ID Commune :

26 voix : M. le Maire (titulaire)
26 voix : M. Luc Wehrey (titulaire)
26 voix : M. Le Chaponnier (titulaire)
24 voix : M. Michel Mossant (titulaire)
25 voix : Mme Sylvie Aid (suppléant)
24 voix : Mme Nicole Adato (suppléant)

APH :

5 voix : M. Claude Boivin (titulaire)
5 voix : M. Eric Bardin (suppléant)

EAPH :

2 voix : M. Bernard Duclos (titulaire)

Sont élus en tant que délégués titulaires à la majorité absolue des votes exprimés avec 26 voix : Messieurs Joly, Wehrey, Le Chaponnier, avec 24 voix : Monsieur Mossant. Sont élus en tant que délégués suppléants à la majorité absolue des votes exprimés avec 25 voix : Madame Aid et 24 voix : Madame Adato.

Par conséquent, les délégués de Houilles à la Communauté de Communes sont :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Alexandre Joly, Maire M. Luc Wehrey M. Christian Le Chaponnier M. Michel Mossant	Mme Sylvie Aid Mme Nicole Adato

7 - Rémunération des agents recenseurs chargés du recensement de la population

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les rémunérations accordées aux agents recenseurs comme suit :

Bulletin individuel	0,87 €
Feuille de logement	0,44 €
Fiche de logement non enquêtée	0,44 €
Dossier d'adresse collective	0,44 €
Fiche d'adresse non enquêtée	0,44 €
Séance de formation	17,11 €
Tournée de reconnaissance	30,50 €

Un acompte de 400 € sera versé en février, le solde en mars 2004.

8 - Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une patinoire

Après intervention de M. GOZE, le Conseil Municipal décide, par 27 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles), d'autoriser Monsieur le Maire à approuver le projet de statuts du Syndicat Intercommunal de la Patinoire.

RESSOURCES HUMAINES

9 - Indemnité de conseil aux agents du Centre des Impôts de Houilles - Année 2004

Après intervention de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité de conseil de 949 € pour l'année 2004, aux agents du centre des impôts de Houilles. Cette somme sera répartie entre les intéressés selon les modalités fixées par arrêté du Préfet des Yvelines.

10 - Convention de prolongation de mise à disposition de la Ville d'un fonctionnaire salarié de France Telecom

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter de signer une nouvelle convention entre France Télécom et la Ville de Houilles afin de prolonger la mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire de France Télécom pour effectuer un stage probatoire, jusqu'au 31 mars 2005, en qualité de rédacteur chef à temps complet.

11 - Statut des assistantes maternelles - Modificatif

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer de nouvelles options de travail à temps non complet en faveur des assistantes maternelles pour répondre aux objectifs de la Prestation de Service Unique, adoptée lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2004, selon les modalités suivantes :

4 jours travaillés par semaine, soit 80 % d'un temps complet,

4 jours travaillés par semaine et congés de l'Education Nationale, soit 65 % d'un temps complet,

5 jours travaillés par semaine à raison de 6 heures par jour, soit 30 heures par semaine ou 60 % d'un temps complet,

supprimer la règle adoptée par les délibérations antérieures, qui fixait aux 10/12^{èmes} la rémunération mensuelle forfaitaire des assistantes maternelles ayant opté pour le régime des congés de l'Education Nationale,

précise qu'une assistante maternelle agréée pour plusieurs enfants pourra accueillir, si elle le souhaite, chacun d'entre eux selon des modes de garde différents ; en fonction des demandes des parents, ceux-ci pourront en effet être accueillis à temps complet ou non chez une même assistante maternelle.

12 - Révision du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

GRADES	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF PROPOSE	DATE D'EFFET
auxiliaire de soin principal	0	1	01/01/2005
adjoint administratif	17	18	01/02/2005
animateur	0	1	01/02/2005

13 - Création d'un emploi de collaborateur de Cabinet

Après intervention de Monsieur Prévost, le Conseil Municipal décide, par 27 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles), de créer un second emploi de collaborateur pour le Cabinet du Maire à compter du 1^{er} février 2005 afin d'assister le Maire dans l'accomplissement de sa fonction. Sa rémunération sera fixée par arrêté du Maire, dans la limite de 90 % du traitement brut indiciaire terminal du Directeur Général des Services.

FINANCES

14 - VILLE - Budget Primitif 2005 - Vote

Après intervention de Messieurs Duclos, Bardin, de Monsieur le Maire et de Monsieur Revert, il est procédé au vote du budget primitif 2005 par chapitre budgétaire

INVESTISSEMENT

a1) Dépenses chapitres hors opérations 6.740.680 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire	Vote Conseil Municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
020	Dépenses imprévues	283.250	283.250	25	5	2
10	Dotations, fonds divers et réserves	1.000	1.000	25	5	2
16	Emprunts et dettes assimilés	2.727.500	2.727.500	25	5	2
16882	Intérêts courus	114.400	114.400	25	5	2
20	Immobilisations incorporelles	211.400	211.400	25	5	2
21	Immobilisations corporelles	1.641.430	1.641.430	25	5	2
23	Immobilisations en cours	1.761.700	1.761.700	25	5	2

a2) Dépenses opérations 7.092.393 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire	Vote Conseil Municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
012	Ecole Kergomard	660.000	660.000	27	5	
015	Ecole Julliard	590.000	590.000	27	5	
016	Ecole Waterlot	150.000	150.000	27	5	
017	Ecoles Toussaint - Guesde	619.000	619.000	27	5	
018	Ecole Allende	55.000	55.000	27	5	
019	Ecole Buisson - Bréjeat	168.000	168.000	27	5	
030	Mini-crèche rue Molière	385.000	385.000	27	5	
040	Extension gymnase Guimier	400.000	400.000	27	5	
041	Gymnase Ostermeyer	168.000	168.000	27	5	
051	Pôle jeunesse	711.693	711.693	27	5	
052	Graineterie	650.000	650.000	25	5	2
053	Bibliothèque	30.000	30.000	27	5	
054	Conservatoire	20.000	20.000	27	5	
070	Circulation douce	15.000	15.000	25	5	2
071	Aménagement RD 308	1.265.300	1.265.300	27	5	
072	Enfouissement réseaux	200.400	200.400	27	5	
074	Ilot Voltaire	355.000	355.000	27	5	
075	Rue du 4 Septembre	440.000	440.000	27	5	
076	Avenue J.J. Rousseau	210.000	210.000	27	5	

a3) Recettes chapitres hors opérations 12.424.873 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire	Vote Conseil Municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
10	Dotations, fonds divers et réserves	1.080.000	1.080.000	25	5	2
13	Subventions d'investissement reçues	103.650	103.650	25	5	2
16	Emprunts et dettes assimilés	8.569.000	8.569.000	25	5	2
16882	Intérêts courus	94.200	94.200	25	5	2
28	Amortissement des immobilisations	628.023	628.023	25	5	2
021	Virement de la Section de Fonction.	1.950.000	1.950.000	25	5	2

a4) Recettes opérations 1.408.200 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire	Vote Conseil Municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
070	Circulation douce	21.000	21.000	25	5	2
071	Aménagement RD 308	680.000	680.000	27	5	
072	Enfouissement réseaux	138.700	138.700	27	5	
074	Ilot Voltaire	258.500	258.500	27	5	
075	Rue du 4 Septembre	300.000	300.000	27	5	
076	Avenue J.J. Rousseau	10.000	10.000	27	5	

FONCTIONNEMENT

b1) Dépenses 34.852.860 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire	Vote Conseil Municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
011	Charges à caractère général	9.463.214	9.463.214	25	5	2
012	Charges de personnel	18.406.983	18.406.983	25	5	2
65	Autres charges de gestion courante	3.006.144	3.006.144	25	5	2
6574	Crédits de subvention	460.783	460.783	25	5	2
014	Atténuation de Produits	179.550	179.550	25	5	2
66	Charges financières	547.000	547.000	25	5	2
6611	Intérêts des emprunts et Dette	94.200	94.200	25	5	2
67	Charges exceptionnelles	17.200	17.200	25	5	2

68	Dotation aux amortissements et provisions	628.023	628.023	25	5	2
022	Dépenses imprévues	99.763	99.763	25	5	2
023	Virement à la Section d'Investissement	1.950.000	1.950.000	25	5	2

b2) Recettes 34.852.860 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire	Vote Conseil Municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
70	Produits des services	3.334.200	3.334.200	25	5	2
73	Impôts et taxes	18.182.350	18.182.350	25	5	2
74	Dotations, subventions et particip.	12.548.110	12.548.110	25	5	2
75	Autres produits de gestion courante	554.200	554.200	25	5	2
013	Atténuation de charges	86.000	86.000	25	5	2
6611	Intérêts des emprunts et Dette	114.400	114.400	25	5	2
77	Produits exceptionnels	22.600	22.600	25	5	2
79	Transfert de charges	11.000	11.000	25	5	2

15 - ASSAINISSEMENT - Budget Primitif 2005 - Vote

Il est procédé au vote par chapitre budgétaire

INVESTISSEMENT

a1) Dépenses 986.700 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire	Vote Conseil Municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
16	Emprunts et dettes assimilés	16.700	16.700	27		2
23	Immobilisations en cours	970.000	970.000	27		2

a2) Recettes 986.700 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire	Vote Conseil Municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
10	Dotations	39.350	39.350	27		2
13	Subventions d'investissement reçues	100.000	100.000	27		2
16	Emprunts et dettes assimilés	584.130	584.130	27		2
28	Amortissements	263.220	263.220	27		2

EXPLOITATION

b1) Dépenses 359.000 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire	Vote Conseil Municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
011	Charges à caractère général	91.450	91.450	27		2
65	Charges de gestion courante	130	130	27		2
66	Charges financières	3.900	3.900	27		2
67	Charges exceptionnelles	300	300	27		2
68	Amortissements	263.220	263.220	27		2

b2) Recettes 359.000 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire	Vote Conseil Municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
70	Produits d'exploitation - Vente de produit	260.500	260.500	27		2

74	Subventions d'exploitation	98.400	98.400	27		2
77	Produits exceptionnels	100	100	27		2

16 - Demande de subvention au titre du programme d'équipements sportifs indispensables à la pratique de l'EPS en collèges

Après intervention de Monsieur Duclos, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver le dossier de demande de subvention relatif à l'extension du gymnase Jean Guimier, pour un montant estimé à 1 354 949 € HT,
- de solliciter une subvention du département au titre du programme 2005 d'équipements sportifs indispensables à la pratique de l'EPS en collèges publics pour l'extension du gymnase Jean Guimier,
- d'adopter les termes de la convention subordonnée au financement départemental et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

TRAVAUX

17 - Fourniture de produits d'entretien pour l'année 2005 - Procédure adaptée - Signature des marchés

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés suivants en vue de la fourniture de produits d'entretien :

Lot n° 1 – Produits courants avec la société ADAGE 5, avenue Gutenberg 78310 Maurepas

Lot n° 2 – Plastiques avec la société ADAGE 5, avenue Gutenberg 78310 Maurepas

Lot n° 3 – Produits ouatés avec la société ADAGE 5, avenue Gutenberg 78310 Maurepas

Lot n° 4 – Produits pour le sol avec la société DIAP 3, allée des Rousselets 77400 Thorigny S/Marne

Lot n° 5 – Machines et Petit Matériel avec la société ADAGE 5, avenue Gubenberg 78310 Maurepas

18 - Aménagement place de la Gare - Rue du Quatre Septembre - Signature du marché

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché concernant les travaux d'aménagement de la place de la gare rue du Quatre Septembre avec la société Despierre, domiciliée 7 chemin de la Chapelle St Antoine à Ennery 95308 Cergy, pour un montant de 99 798 € HT.

ENVIRONNEMENT

19 - Location, entretien et maintenance de conteneurs à ordures ménagères (lot n° 1) - Avenant au marché passé avec Plastic Omnium

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché passé avec Plastic Omnium Systèmes Urbains, 63 rue Edouard Colonne à 92027 Nanterre cedex, pour la location, l'entretien et la maintenance de conteneurs à ordures ménagères (lot n° 1).

20 - Location, entretien, maintenance et lavage des corbeilles de propreté (lot n° 2) - Avenant au marché passé avec Plastic Omnium

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché passé avec Plastic Omnium Systèmes Urbains, 63 rue Edouard Colonne à 92027 Nanterre cedex, pour la location, l'entretien, la maintenance et le lavage des corbeilles de propreté (lot n° 2).

21 - Location, entretien et maintenance de conteneurs à déchets ménagers - Avenant au marché passé avec Plastic Omnium

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché passé avec Plastic Omnium Systèmes Urbains, 63 rue Edouard Colonne à 92027 Nanterre cedex, pour la location, l'entretien et la maintenance de conteneurs à déchets ménagers.

22 - Collecte sélective des déchets ménagers - Avenant au marché passé avec SITA Ile de France

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché passé avec SITA Ile de France, 63-65 avenue Gabriel Péri à 92665 Asnières cedex, pour la collecte sélective des déchets ménagers.

23 - Nettoyement de la Ville - Avenant au marché passé avec SITA Ile de France

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché passé avec SITA Ile de France, 63-65 avenue Gabriel Péri à 92665 Asnières cedex, pour le nettoyage de la Ville.

AFFAIRES SOCIALES

24 - Changement de mode de calcul de la participation familiale pour la halte garderie devenue "Multi-Accueil des Genêts"

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer, dans le cadre de la Prestation de Service Unique, le barème arrêté par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Ce barème est modulé selon la taille et les ressources de la famille et la facturation mensuelle sera établie en fonction du nombre d'heures contractualisées ou effectivement réalisées.

25 - Règlement intérieur des crèches collectives "Charles de Gaulle", "des Bruyères", "P'tits Dauphins" et "Albatros". Modifications

Suite à l'application de la Prestation de Service Unique, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le nouveau règlement intérieur pour les crèches collectives "Charles de Gaulle", "des Bruyères", "P'tits Dauphins" et "Albatros".

26 - Règlement intérieur de la crèche familiale des Genêts - Modifications

Dans le cadre de la Prestation de Service Unique, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le nouveau règlement intérieur pour la crèche familiale des "Genêts".

27 - Règlement intérieur de la halte garderie devenue "Multi Accueil des Genêts". Modifications

Toujours dans le cadre de la Prestation de Service Unique, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le nouveau règlement intérieur pour la Halte-Garderie devenue "Multi-accueil des Genêts".

28 - Règlement intérieur de la nouvelle mini-crèche, avenue Carnot

Suite à l'adoption du principe de la Prestation de Service Unique et après intervention de Madame Hamon, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le nouveau règlement intérieur de la troisième mini-crèche de l'avenue Carnot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35